

> La mobilité à Québec

Réaménagement du secteur sud de la route de l'Église

Séance d'information
11 mars 2026



Objectifs de la présentation

- Présenter le concept d'aménagement retenu à la suite des activités de participation citoyenne
- Préciser la portée et le phasage des travaux

Contenu de la présentation

- Réaménagement du secteur sud de la route de l'Église
 - Mise en contexte
 - Retour sur le processus de participation citoyenne
 - Concept d'aménagement final
 - Impacts anticipés et mesures d'atténuation
- Travaux à venir
 - Prochaines étapes et échéancier
 - Relations citoyennes et communications pendant les travaux
- Période de questions



Mobilité
active

Mise en contexte

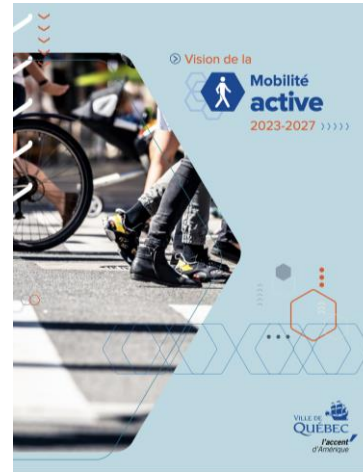
Stratégie de sécurité routière et Vision de la mobilité active

Un projet de réaménagement porté par la stratégie de sécurité routière et par la vision de la mobilité active



Plan d'action en cinq thèmes

- Sécurité des personnes âgées
- Sécurité des artères
- Vitesse
- Sécurité des élèves du primaire
- Cohabitation et micromobilité



Vision

« À Québec, les transports actifs offrent à la population un choix accessible, naturel, efficace, sécuritaire et confortable pour se déplacer partout en ville, en tout temps. »

Approche des rues conviviales

Un projet qui s'inscrit dans l'approche des rues conviviales de la Ville de Québec

Une rue conviviale est une voie publique

accessible, sécuritaire et confortable pour tous

- peu importe le **mode de déplacement**
- peu importe la **condition personnelle**
- et en **toutes saisons**



Approche des rues conviviales

Principes d'aménagement



- Miser sur la « marchabilité » et l'échelle humaine pour stimuler l'intermodalité et le transport collectif
- Valoriser l'activité physique pour une ville en santé



- Prioriser des interventions écoresponsables en intégrant des infrastructures vertes à même la rue
- Assurer la qualité de l'air et la gestion de l'eau de pluie de façon durable



- Demeurer actifs à l'année, en toute sécurité
- Profiter de notre hiver comme moteur d'activité et vivre notre ville à son plein potentiel



SANTÉ DURABLE

- Placer l'humain au cœur de l'aménagement afin de soutenir le bien-être physique, mental et social de la communauté

Données d'avant-projet

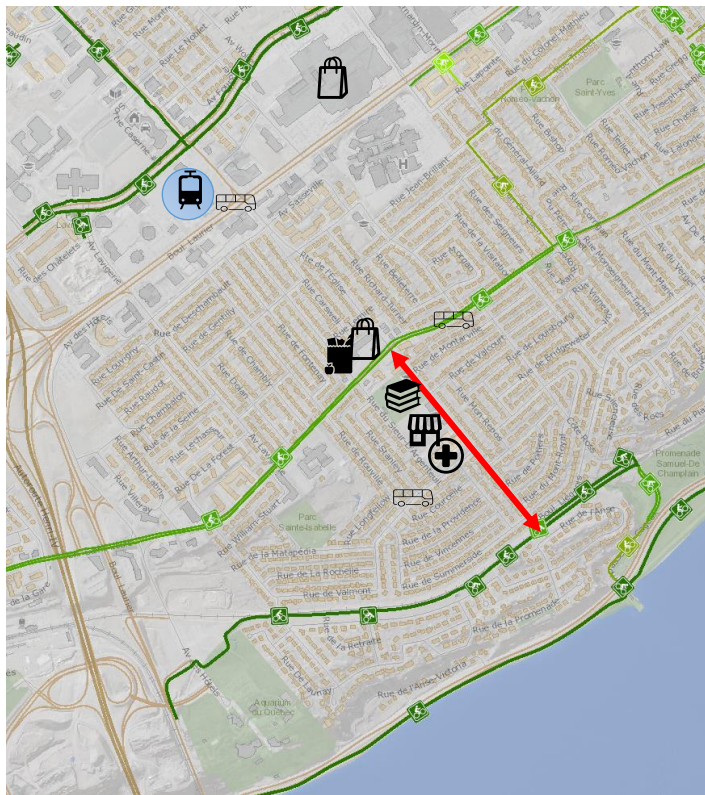


Résolutions du conseil de quartier Saint-Louis et demandes au 311

- Plusieurs demandes citoyennes, via le 311 et/ou via des résolutions du conseil de quartier, pour améliorer la sécurité en zone scolaire et pour améliorer les comportements des automobilistes ont été reçues en amont de la phase d'avant-projet.



Données d'avant-projet



Environnement humain

- École primaire Saint-Louis-de-France (agrandissements du pavillon I et du stationnement terminés en 2025)
- Centre de loisirs Saint-Louis-de-France
- Maison des aînés et alternative de Sainte-Foy (inauguration 2023)

Environnement économique

- Plusieurs commerces à l'intersection du chemin Saint-Louis
- Pôle d'emploi à moins d'un kilomètre (plateau centre de Sainte-Foy)

Transport en commun

- Plusieurs lignes régulières et Métrobus à moins d'un kilomètre
- Futur pôle d'échanges de Ste-Foy

Données d'avant-projet



Route de l'Église direction nord (juillet 2025)*
*Pendant les travaux d'agrandissement de l'école.

Aménagement existant

- Zone résidentielle
- Un seul trottoir situé du côté ouest
- Une voie de circulation dans chaque direction
- Sept intersections

Circulation

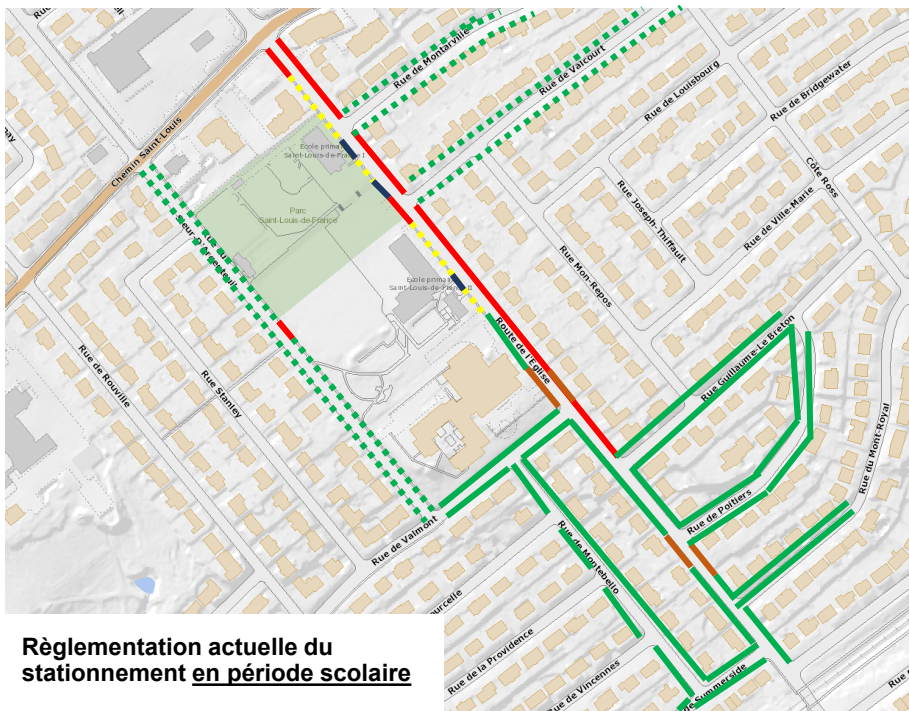
- Limite de vitesse de 40 km/h, ou 30 km/h dans la zone scolaire et durant la période scolaire
- Débit journalier moyen annuel (DJMA) automobile de 3 300 devant l'école primaire et de 800 au sud de la rue de Valmont

Stationnement sur rue

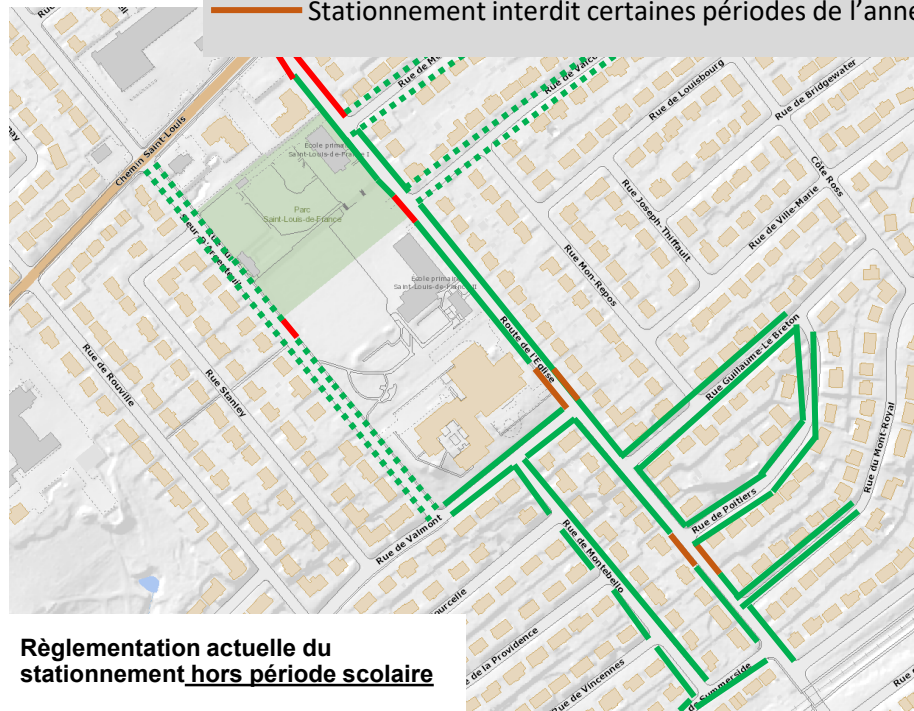
- Réglementation du stationnement variable, en fonction de la période scolaire, notamment

Données d'avant-projet

Règlementation actuelle du stationnement



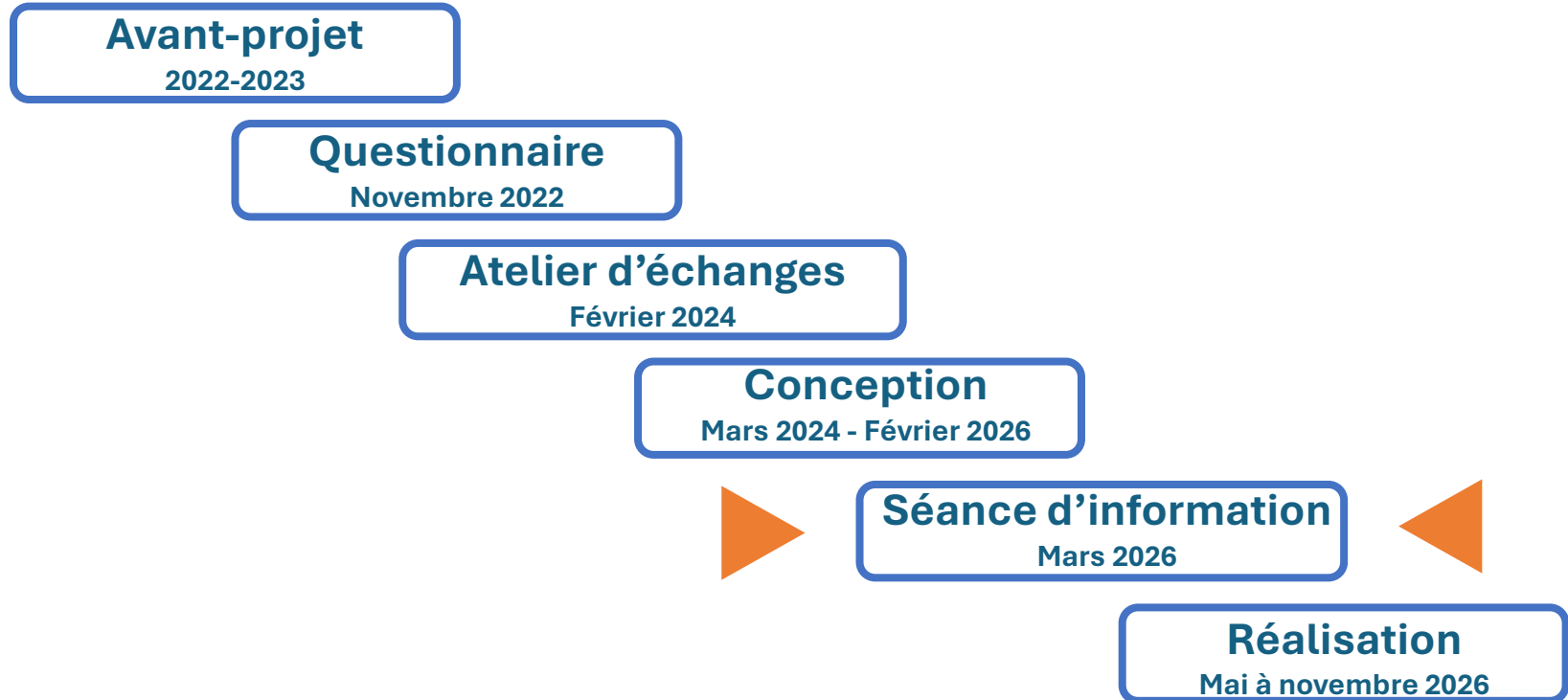
Règlementation actuelle du stationnement en période scolaire



Règlementation actuelle du stationnement hors période scolaire

- Stationnement permis
- Stationnement interdit
- - - Stationnement 10 min (débarcadère scolaire)
- Arrêt interdit excepté bus
- - - Stationnement 120 min en alternance (excepté véhicules munis d'une vignette de stationnement)
- Stationnement interdit certaines périodes de l'année

Processus de projet et historique de participation citoyenne

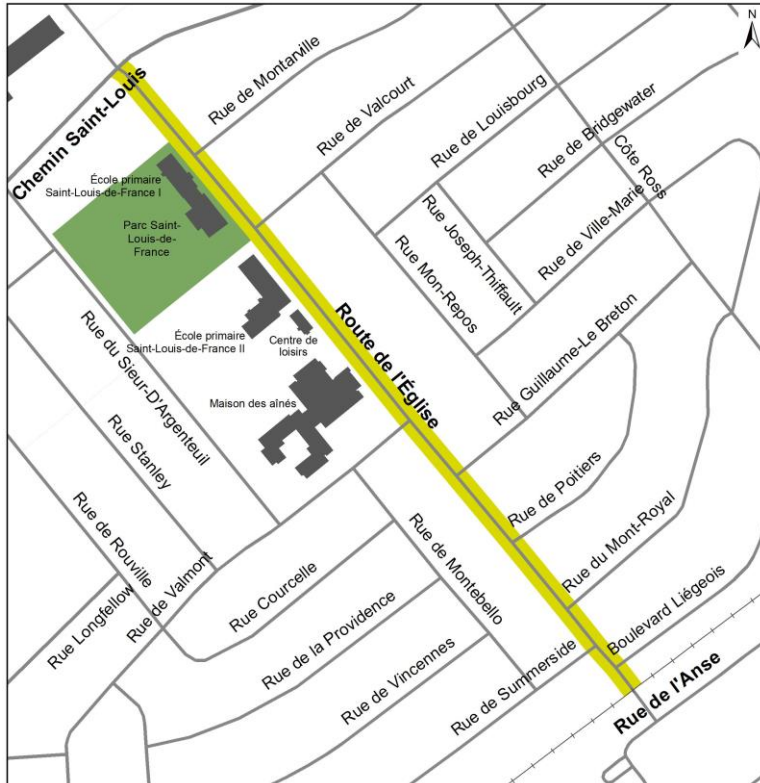




Mobilité
active

Retour sur le processus de participation citoyenne

Questionnaire en ligne et atelier d'échanges citoyen



- **Questionnaire (novembre 2022)**
 - **271 répondants**, dont 28 résidents de la route de l'Église
- **Atelier d'échanges (février 2024)**
 - **73 personnes participantes** en ligne et en présentiel
 - **Deux scénarios proposés par section** en tenant compte des commentaires exprimés par les personnes ayant répondu au questionnaire
 - **Recueil des commentaires, des propositions et des priorités des participants**
- **Les priorités identifiées étaient :**
 - La sécurisation des aménagements pour les piétons
 - l'implantation d'un axe cyclable
 - La sécurisation des intersections
 - la mise en place de mesures permettant de ralentir la vitesse des automobiles
- Les résultats du questionnaire ainsi que le compte-rendu de l'atelier d'échanges sont disponibles sur la page de participation citoyenne [en ligne](#)

Rappel des objectifs retenus dans le processus de conception

- Aménager un lien piéton et cycliste sécuritaire, confortable, continu, sans obstacle et quatre-saisons
- Améliorer le sentiment de sécurité sur le tronçon
 - Sécuriser l'accès aux écoles en transport actif et en transport scolaire
- Apaiser la vitesse et la circulation
- Accroître l'adaptabilité du secteur face aux changements climatiques (diminuer les îlots de chaleur, verdir)
- Favoriser l'intermodalité des modes actifs et collectifs

Rappel des demandes exprimées par les citoyens et les acteurs du milieu

Demandes exprimées	Citoyens	Conseil de Quartier Saint-Louis/ Table de concertation vélo	École et CSSDD	Intégration dans le concept final
Améliorer les aménagements pour les piétons devant l'école	x	x	x	✓
Améliorer la sécurité des intersections devant l'école (rue de Montarville, rue de Valcourt, rue de Valmont et chemin Saint-Louis)	x	x	x	✓
Implanter un axe cyclable sécuritaire	x	x		✓
Assurer une séparation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes	x		x	✓
Protéger les arbres existants et bonifier le verdissement	x		x	–
Ajouter des mesures pour ralentir la vitesse des automobiles	x	x	x	✓
Limitier la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des sections	x			–

Rappel des demandes exprimées par les citoyens et les acteurs du milieu

Demands exprimées	Citoyens	Conseil de Quartier Saint-Louis/ Table de concertation vélo	École et CSSDD	Intégration dans le concept final
Ajouter des mesures pour éviter les demi-tours (<i>u-turns</i>) des automobiles devant l'école	x	x	x	✓
Maintenir une offre suffisante de stationnement sur rue pour les résidents et les institutions du secteur et limiter l'occupation dans les rues adjacentes	x	x	x	✓
Ajouter un espace débarcadère sur la rue du Sieur-d'Argenteuil pour les parents	x	x		✓
Ajouter des traverses piétonnes à toutes les intersections des rues transversales	x			–
Améliorer l'éclairage sur rue *	x			✓ –
Aménager une piste bidirectionnelle du côté est de la route de l'Église			x	✗
Aménager la piste cyclable sur la rue du Sieur-d'Argenteuil			x	✗
Bonifier les mesures permettant de faire ralentir les cyclistes dans la zone scolaire			x	✓

*L'éclairage sera mis à niveau seulement dans la section qui fait l'objet d'un réaménagement physique, soit entre le chemin Saint-Louis et la rue Guillaume-Le Breton.



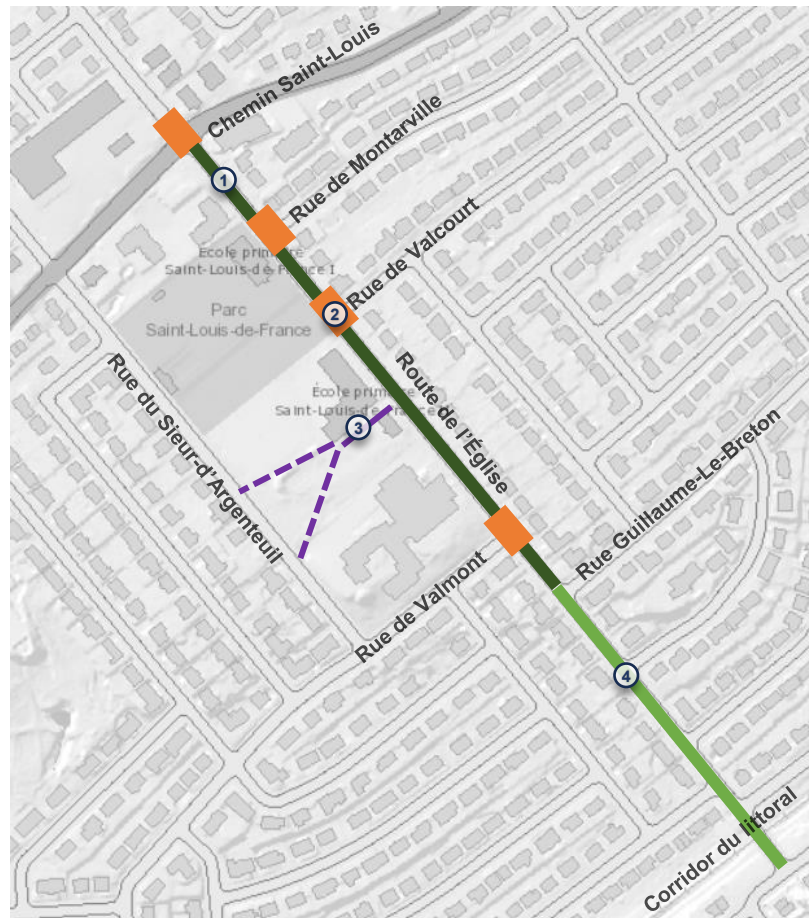
Mobilité
active

Concept d'aménagement final

Concept final

Interventions principales

- ① ▪ Entre le chemin Saint-Louis et la rue Guillaume-Le-Breton : **ajout d'un trottoir** du côté est et **ajout de pistes cyclables**
- ② ▪ **Sécurisation des intersections principales :**
 - **Intersections surélevées** aux rues de Montarville et de Valcourt
 - **Marquage vert et ajustement de la programmation des feux** au chemin Saint-Louis
 - **Ajout de passages piétonniers** à la rue de Valmont
- ③ ▪ Entre le centre de loisirs et le pavillon II de l'école : **complétion du sentier** connectant la route de l'Église et la rue du Sieur-d'Argenteuil
- ④ ▪ Entre la rue Guillaume-Le-Breton et le corridor du Littoral (boulevard Liégeois) : **ajout de bandes cyclables**



Concept final

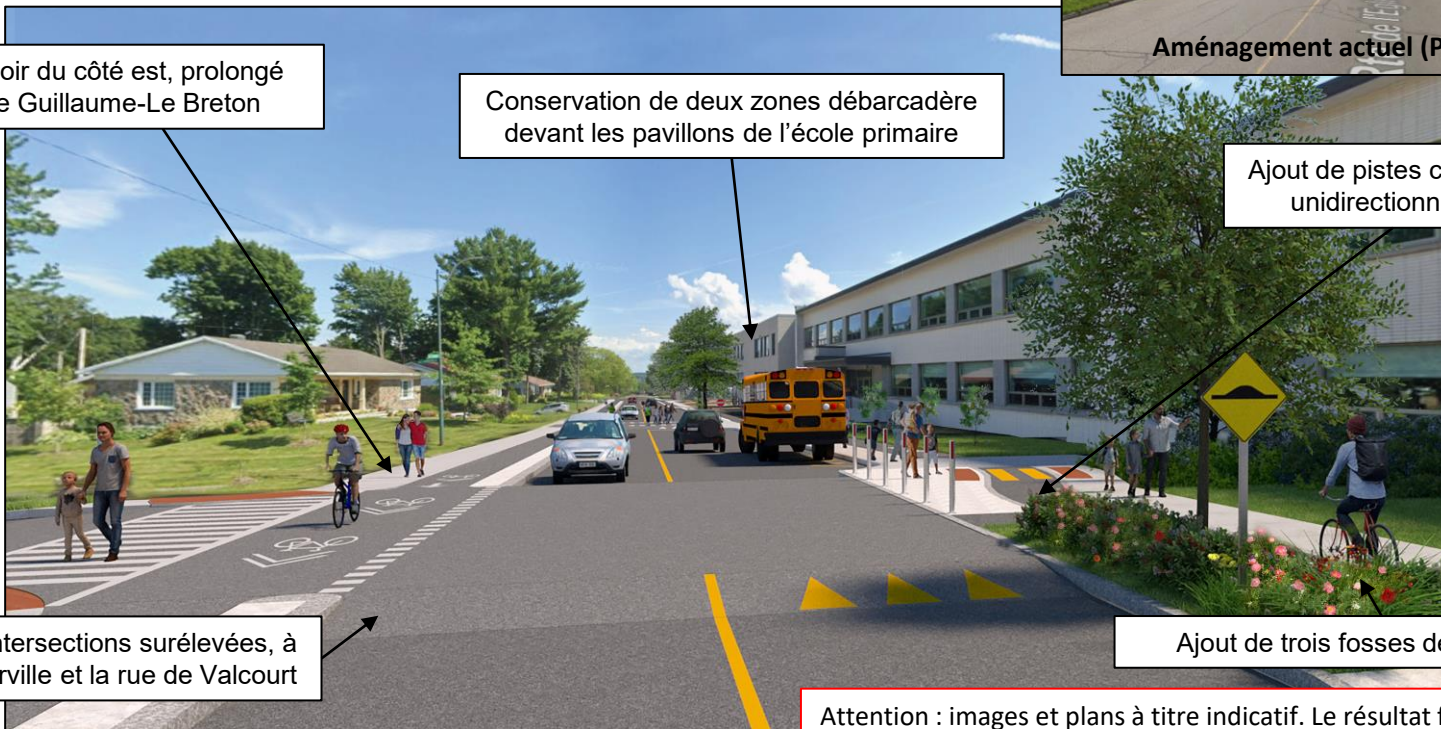
Entre le chemin Saint-Louis et la rue de Valmont



Ajout d'un trottoir du côté est, prolongé jusqu'à la rue Guillaume-Le Breton

Conservation de deux zones débarcadère devant les pavillons de l'école primaire

Ajout de pistes cyclables unidirectionnelles



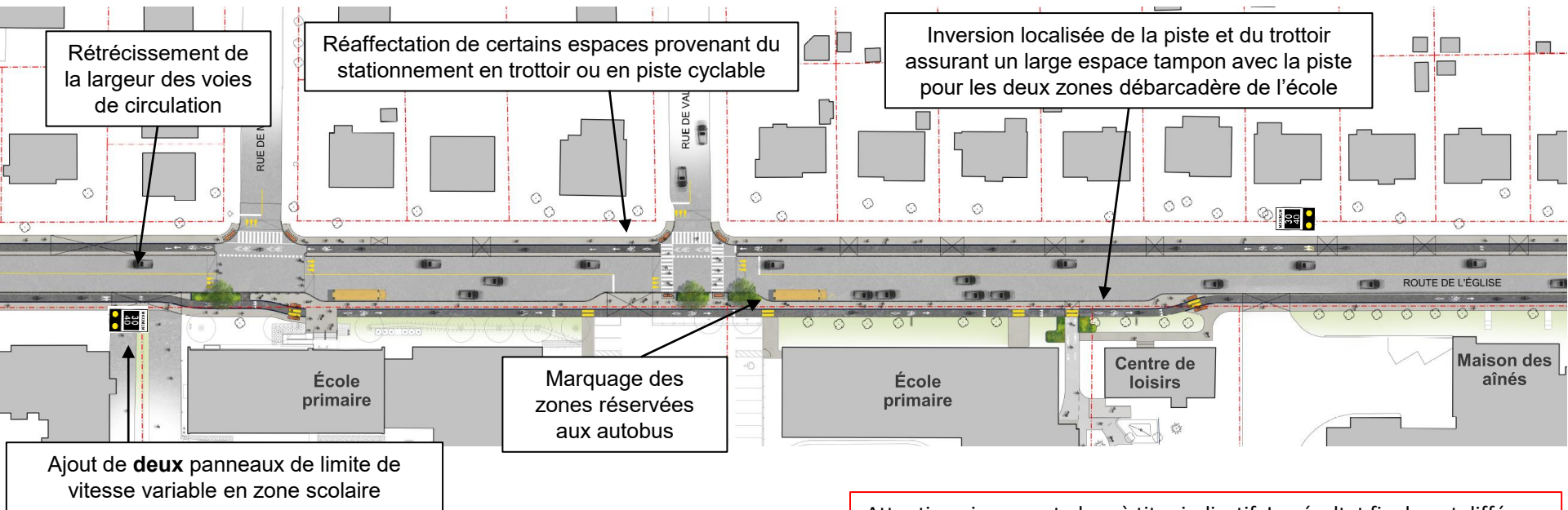
Ajout de deux intersections surélevées, à la rue de Montarville et la rue de Valcourt

Ajout de trois fosses de plantations

Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Concept final

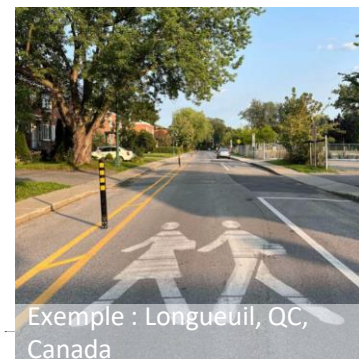
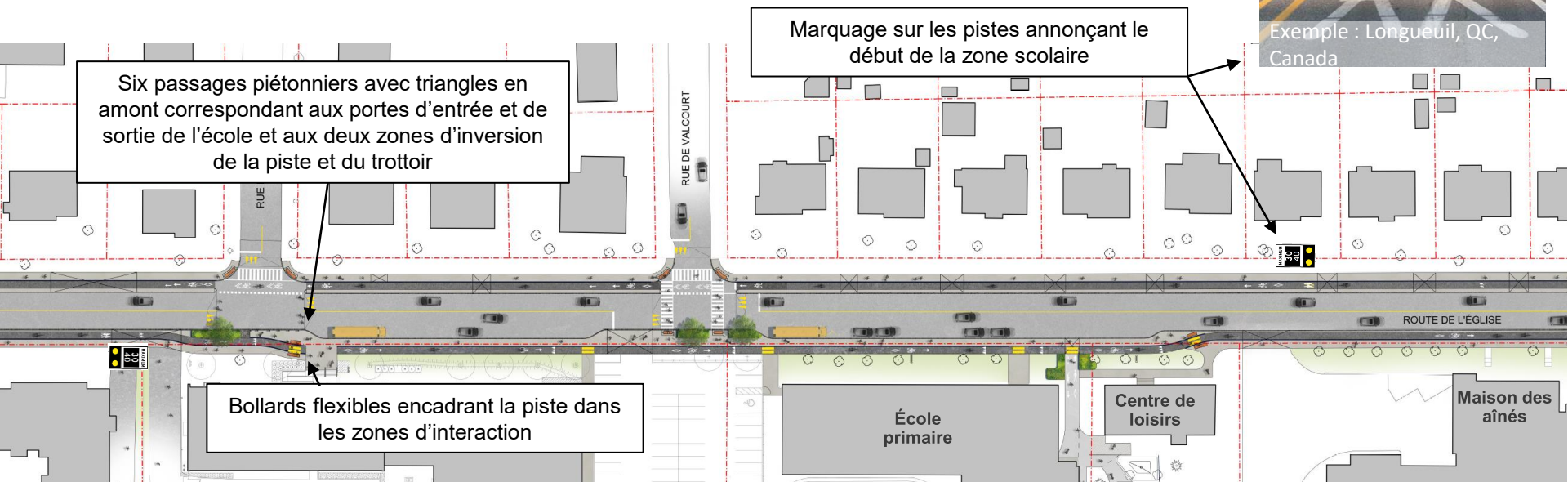
Entre le chemin Saint-Louis et la rue de Valmont



Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Concept final

Entre le chemin Saint-Louis et la rue de Valmont



Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Concept final

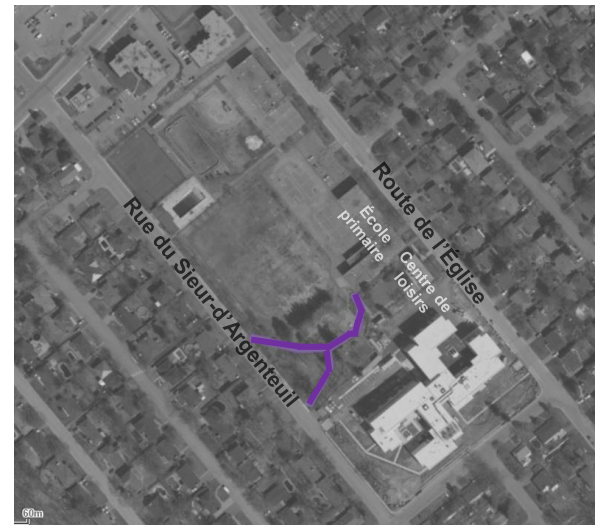
Complétion du sentier derrière le centre de loisirs



Situation actuelle en été



Situation actuelle en hiver



Situation actuelle

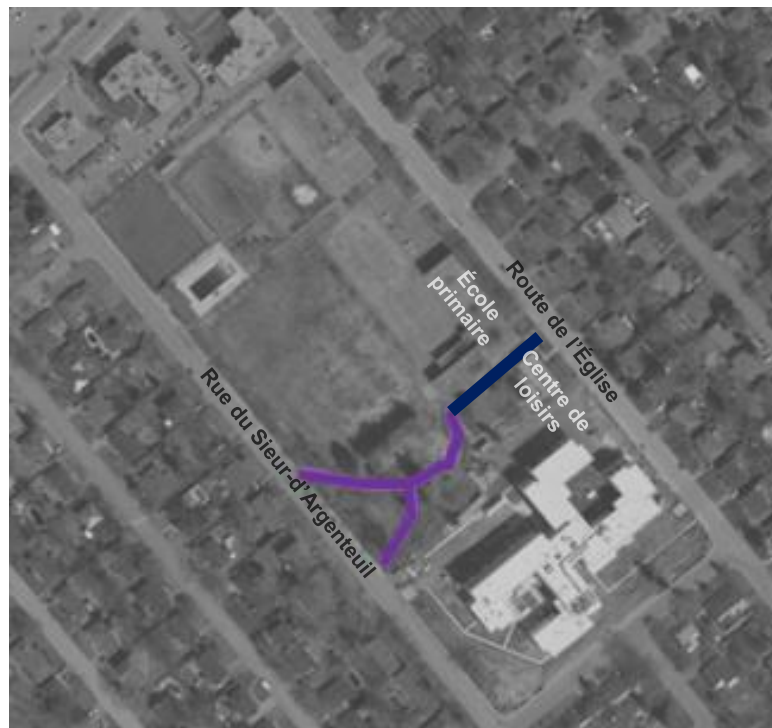
- Absence de sentier municipal confortable et accessible à l'année entre les rues du Sieur-d'Argenteuil et la route de l'Église, rendant les déplacements complexes pour les personnes se destinant au centre de loisirs ou à l'école, notamment (personnes à pied et personnes se stationnant sur la rue du Sieur-d'Argenteuil)
- Il existe un sentier derrière le centre de loisirs qui ne fait présentement pas partie du réseau actif déneigé

Concept final

Complétion du sentier derrière le centre de loisirs

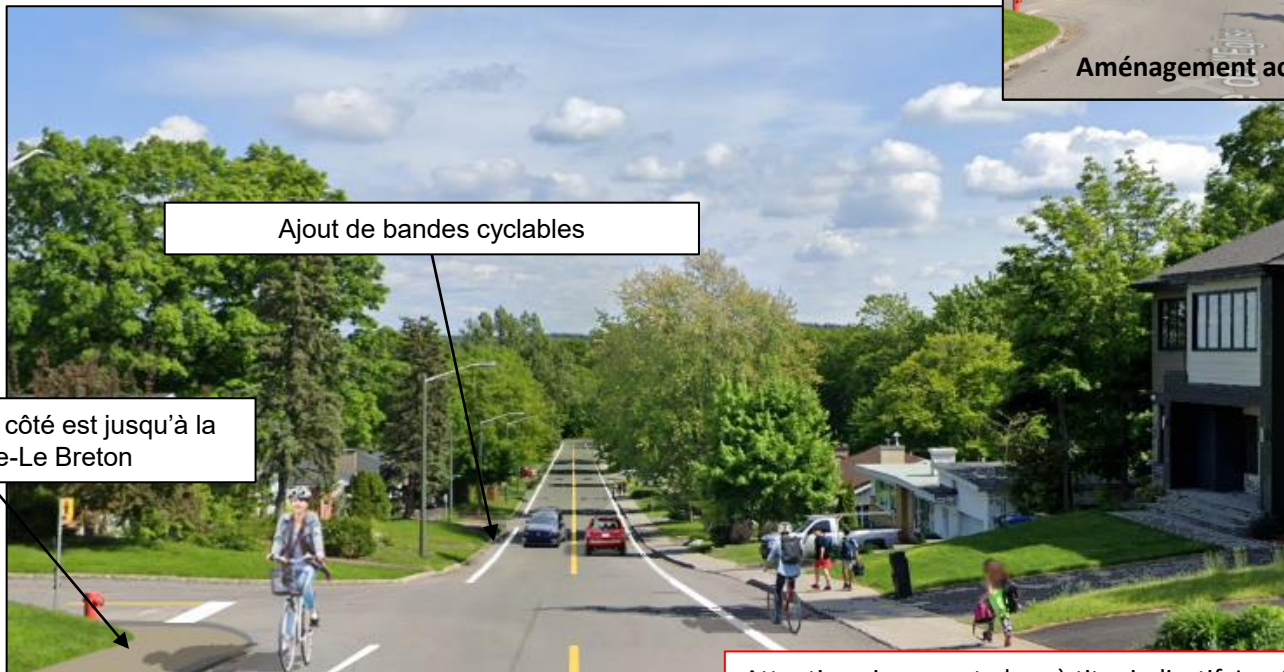
Bonifications dans le cadre du concept final

- Le sentier actuel situé derrière le centre de loisirs sera complété vers la route de l'Église
- Le sentier sera aménagé sans dénivelé, éclairé et **déneigé** (dès l'hiver 2026-2027)
- **Raccourcissement des déplacements actifs** entre la route de l'Église et la rue du Sieur-d'Argenteuil
- Facilitation de l'accès aux options de stationnement sur la rue du Sieur-d'Argenteuil



Concept final

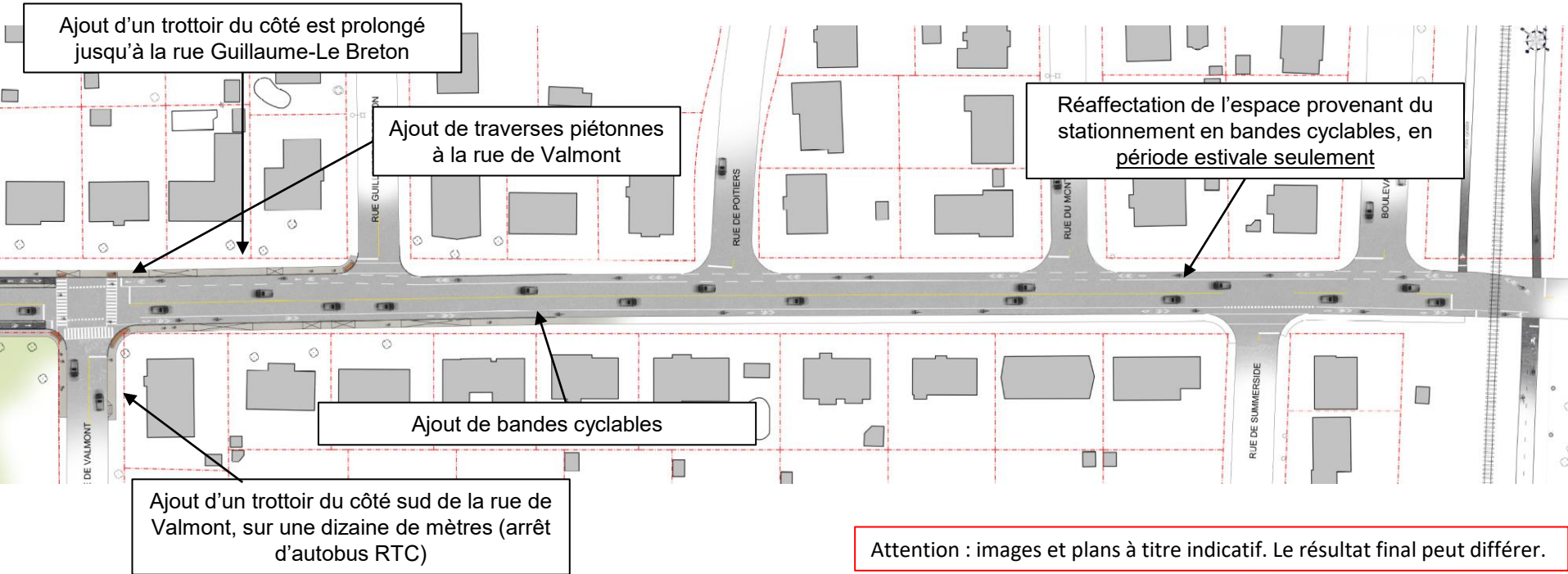
Entre la rue de Valmont et le boulevard Liégeois



Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Concept final

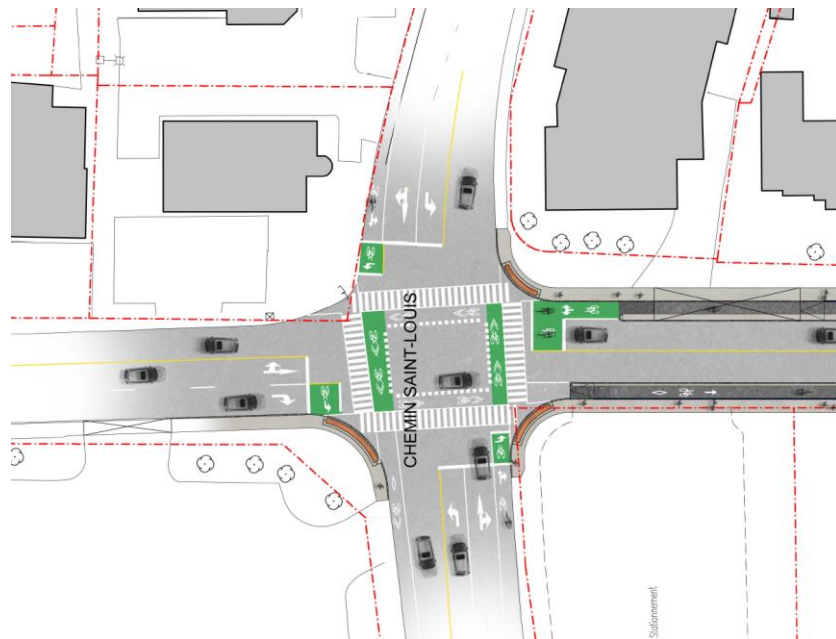
Entre la rue de Valmont et le boulevard Liégeois



Concept final

Intersection du chemin Saint-Louis

- **Amélioration du confort pour les modes actifs à l'intersection du chemin Saint-Louis**
 - **Retrait d'une voie auxiliaire de virage à chaque approche et maintien des voies auxiliaires de virage à gauche** sur les approches est et ouest du chemin Saint-Louis
 - **Implantation de sas vélo** sur l'ensemble des approches de la route de l'Église
 - **Intégration d'un intervalle de protection partielle du cycliste** de type « avance-flèche » et **retrait des phases de chevauchement du virage à droite** de toutes les approches
 - **Mise aux normes** des bandes cyclables aux approches du chemin Saint-Louis
 - Déplacement et mise aux normes du trottoir ouest de la route de l'Église, à l'approche nord
- **Maintien de conditions de circulation similaires à la situation actuelle**



Intersection du chemin Saint-Louis

Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

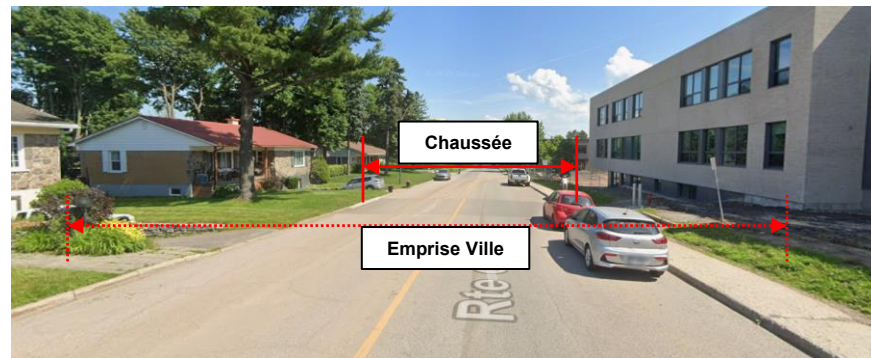


Mobilité
active

Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Aménagement dans une rue existante

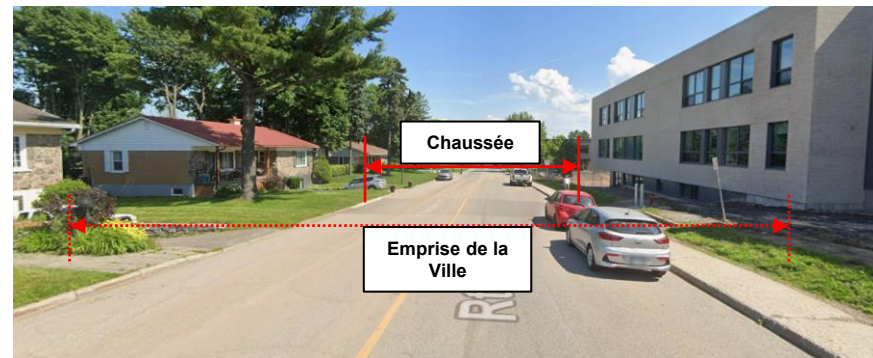
- Le cadre bâti des rues nous impose **une largeur définie et limitée** pour l'aménagement
- Lorsque la largeur de la chaussée est limitée, quatre options se présentent généralement pour créer de l'espace afin d'insérer des aménagements :
 - **Récupérer l'emprise de la Ville**, en tenant compte des impacts sur les citoyens riverains
 - **Retirer des espaces de stationnement** d'un côté ou des deux côtés de la rue selon la situation pour récupérer de l'espace
 - **Implanter un sens unique** selon la situation pour récupérer l'espace de la voie libérée et maintenir du stationnement si l'espace le permet
 - **Réaffecter l'espace** d'une voie de circulation excédentaire ou modifier la configuration des voies (ex. : largeur)
- L'**acquisition** de parcelles de terrain est également considérée lorsque l'emprise existante est insuffisante pour répondre aux besoins identifiés



La largeur de la chaussée existante et la largeur de l'emprise sont limitées sur la route de l'Église

Aménagement dans une rue existante

- Le cadre bâti des rues nous impose **une largeur définie et limitée** pour l'aménagement
- Lorsque la largeur de la chaussée est limitée, quatre options se présentent généralement pour créer de l'espace afin d'insérer des aménagements :
 - **Récupérer l'emprise de la Ville**, en tenant compte des impacts sur les citoyens riverains
 - **Retirer des espaces de stationnement** d'un côté ou des deux côtés de la rue selon la situation pour récupérer de l'espace
 - **Implanter un sens unique** selon la situation pour récupérer l'espace de la voie libérée et maintenir du stationnement si l'espace le permet
 - **Réaffecter l'espace** d'une voie de circulation excédentaire ou modifier la configuration des voies (ex. : largeur)
- L'**acquisition** de parcelles de terrain est également considérée lorsque l'emprise existante est insuffisante pour répondre aux besoins identifiés



La largeur de la chaussée existante et la largeur de l'emprise sont limitées sur la route de l'Église

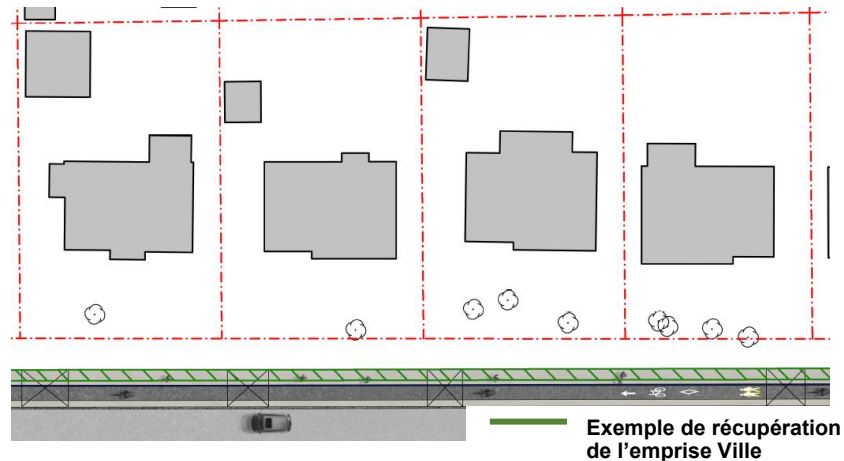
Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Récupération de l'emprise de la Ville et acquisitions

- Dans un contexte de largeur de rue limitée, la **récupération de l'emprise de la Ville** est planifiée du **côté est**, entre le chemin Saint-Louis et la rue Guillaume-Le Breton (largeur variant entre 1 m et 1,5 m)
- **Des acquisitions** sont également planifiées du **côté ouest** de la rue, entre le chemin Saint-Louis et la rue de Valmont, soit du côté des institutions (maison des aînés et école primaire)

Mesures d'atténuation

- Des avis ont été distribués aux propriétaires impactés par la récupération de l'emprise de la Ville



Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Récupération de l'emprise de la Ville et acquisitions



Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Arbres

- **En raison de la mise aux normes des infrastructures souterraines** et de la proximité des conduites avec les racines, des **abattages d'arbres** seront nécessaires **entre le chemin Saint-Louis et la rue Guillaume-Le Breton**

Mesures d'atténuation

- **Protection et maintien**, lorsque possible, des arbres existants
- **Communications** avec les citoyens concernés en amont des abattages
- Une **bonification de la canopée** personnalisée sera réalisée **après les travaux** sur les terrains des citoyens et des institutions en fonction de l'autorisation des propriétaires
 - Environ 30 arbres potentiels pour l'ensemble de la rue



Projections entre le chemin Saint-Louis et la rue Guillaume-Le Breton

Côté est

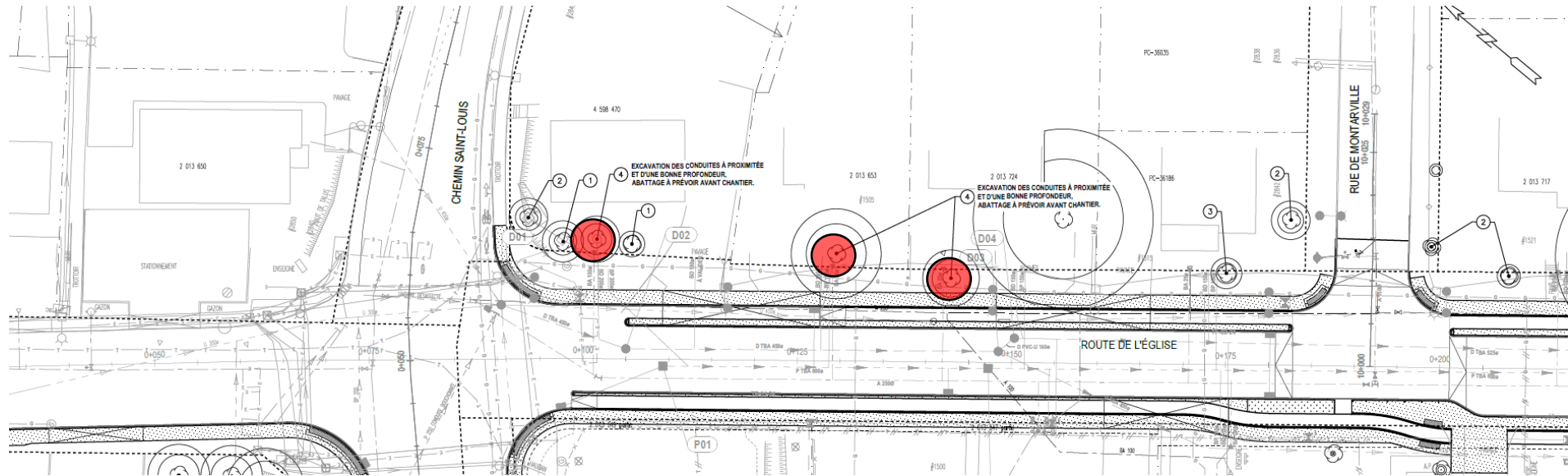
- 10 arbres prévus en abattage
- 1 arbre prévu en transplantation
- 10 arbres sans mesure de protection
- 21 arbres à protéger avec des mesures régulières ou particulières

Côté ouest

- 7 arbres prévus en abattage
- 0 arbre prévu en transplantation
- 12 arbres sans mesure de protection
- 18 arbres à protéger avec des mesures régulières ou particulières

Impacts anticipés et mesures d'atténuation

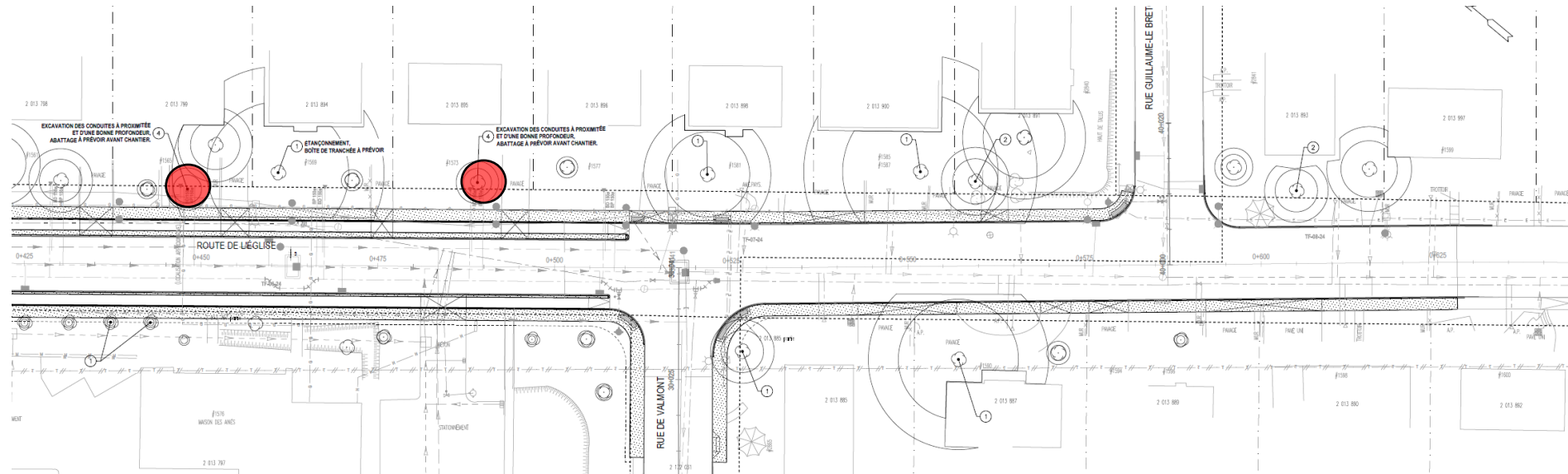
Projection des abattages (Attention : sujet à changement)



Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Projection des abattages (Attention : sujet à changement)



Attention : images et plans à titre indicatif. Le résultat final peut différer.

Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Retrait de certains espaces de stationnement sur rue

Stationnement sur rue

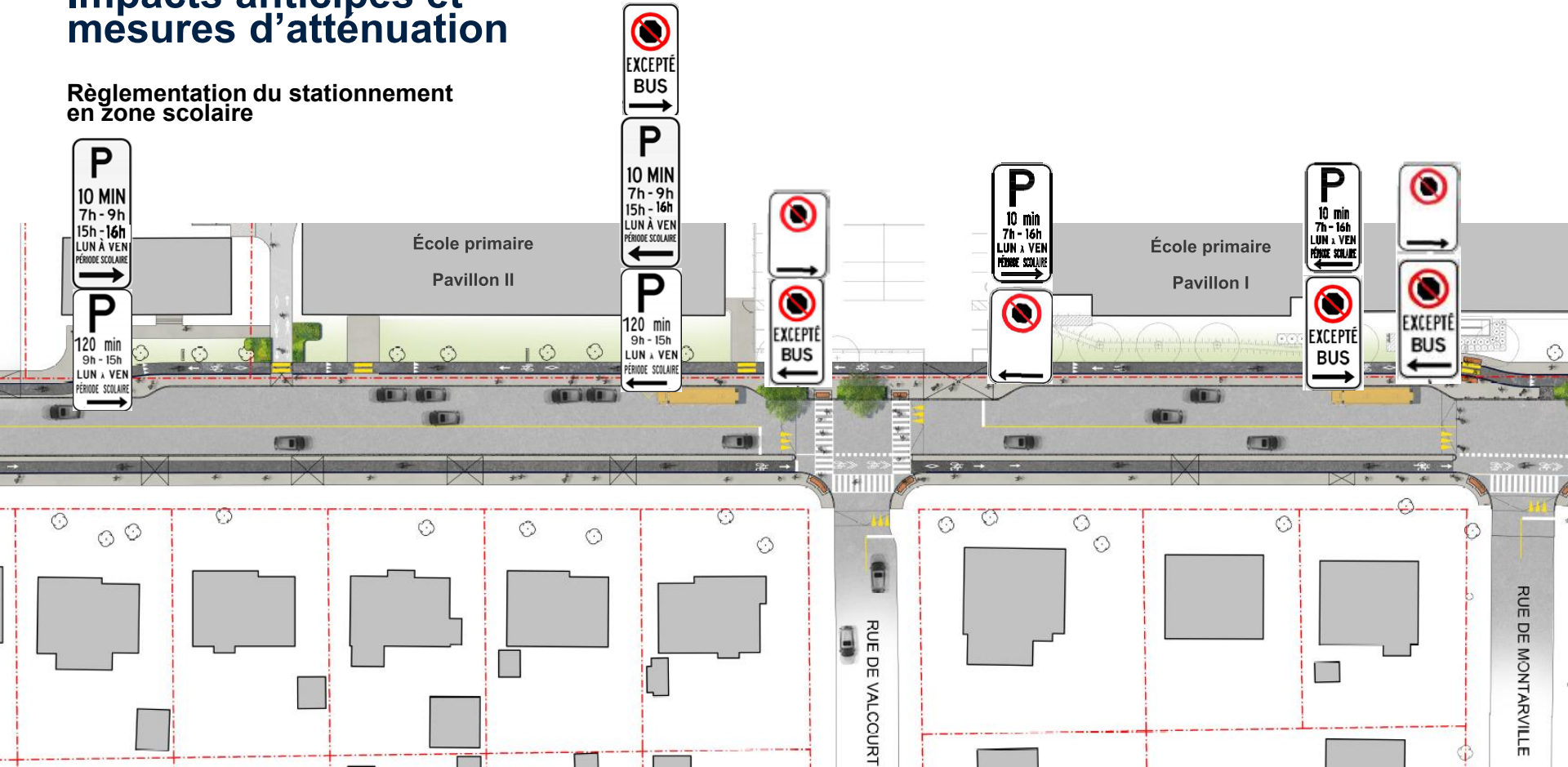
- En raison d'une largeur de rue limitée et des limites liées à la récupération de l'emprise de la Ville, **des espaces existants où le stationnement était permis devront être utilisés pour mettre en place le nouvel aménagement**

Mesures d'atténuation

- **Prises de besoins des acteurs du milieu, en amont**
- **Ajout de deux zones débarcadère** sur la rue du Sieur-d'Argenteuil pour répondre aux besoins des parents
- **Complétion du sentier du parc Saint-Louis-de-France** (derrière le centre de loisirs) permettant de connecter la route de l'Église à la rue du Sieur-d'Argenteuil et de faciliter l'accès aux options de stationnement sur la rue du Sieur-d'Argenteuil
- **Monitoring** après le projet de réaménagement et ajustements au besoin

Impacts anticipés et mesures d'atténuation

Règlementation du stationnement en zone scolaire





Mobilité
active

Prochaines étapes et échéancier

Zone de travaux et phasage



Réalisation des travaux en souterrain et en surface **par phase** (les phases et le phasage peuvent être sujet à changements, travaux sur plus d'une phase possible)

PHASE 1 :

- Réfection des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et réaménagement des surfaces entre la rue de Valmont et le chemin Saint-Louis

PHASE 2 :

- Ajustement de la programmation des feux de circulation ainsi que modification mineure de la géométrie à l'intersection du chemin Saint-Louis

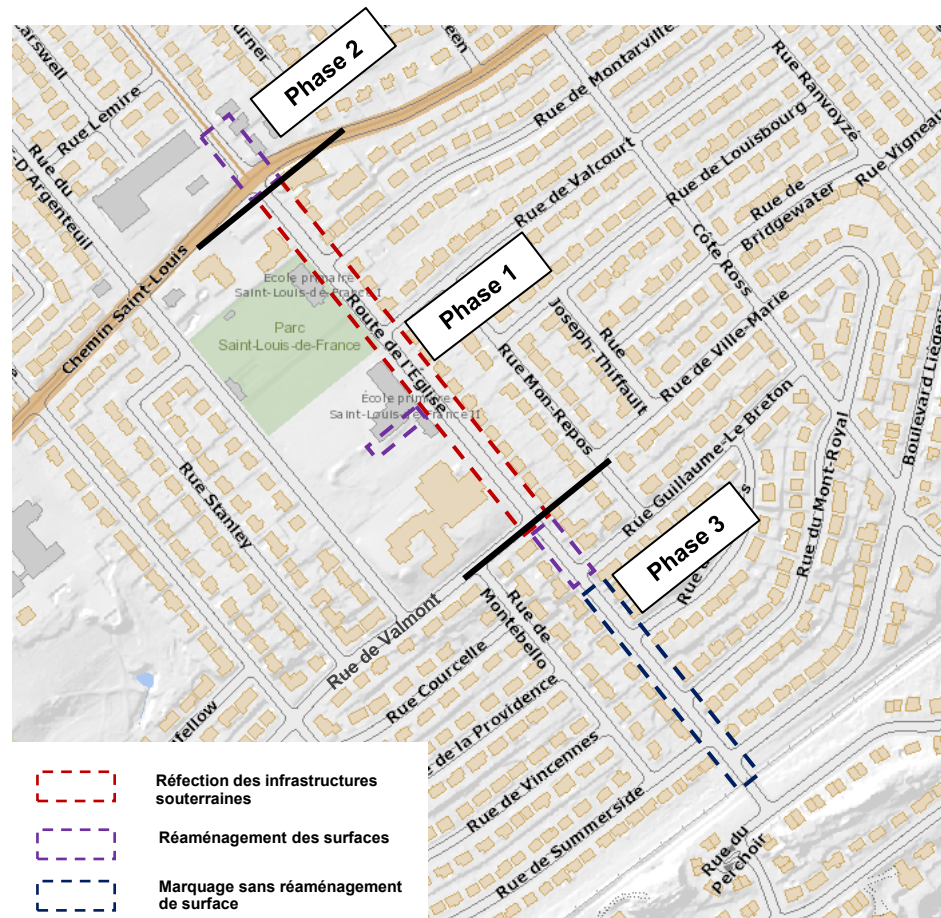
PHASE 3 :

- Ajustement de la géométrie entre la rue de Valmont et la rue Guillaume-Le Breton
- Marquage de surface entre la rue Guillaume-Le Breton et la rue de l'Anse sans réaménagement de surface

2027 :

- Plantation des arbres et des végétaux et complétion du marquage

Gestion des entraves adaptée à la séquence des travaux



Prochaines étapes

- Octroi du mandat de construction : **mai 2026**
- Travaux de construction : **mai à novembre 2026***

*Sujet à changement en fonction des imprévus (ex: conditions météorologiques)

- Complétion du marquage et plantation des arbres et des végétaux : **2027**





Mobilité
active

Relations citoyennes et communications

Relations citoyennes et communications

Sur le terrain pour vous

L'équipe Info-Chantier veille notamment à :

- S'assurer que l'entrepreneur maintient les accès à votre résidence et votre commerce dans la mesure du possible
- Maintenir des mesures de mobilité et d'accessibilité pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes
- Assurer la continuité de la collecte de vos matières résiduelles
- Suivre les besoins de livraison et d'accès aux débarcadères
- Prendre en charge vos plaintes et signalements
- Informer sur les travaux et les échéanciers



Relations citoyennes et communications

Actions de communication multiples



À votre rencontre

- Séance d'information



L'info à portée de main

- Distribution porte-à-porte
- Web et réseaux sociaux
- Ligne 311



On garde le lien

- Déploiement d'une équipe Info-Chantier



Sur le site

- Affichage

Relations citoyennes et communications

Pour rester à l'affût

L'info à portée de main

Pour des renseignements sur les travaux : consultez la page des [grands chantiers](#)




Accueil / Citoyens / Travaux dans les rues / Grands chantiers

Travaux dans les rues

- Grands chantiers
- Équipe Info-Chantier
- Arrondissement Beauport
- Arrondissement Charlesbourg
- Arrondissement La Cité-Limoilou
- Arrondissement La Haute-Saint-Charles
- Arrondissement Les Rivières
- Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- Lampadaires de rue
- Nettoyage printanier
- Nids-de-poule
- Travaux d'entretien

Grands chantiers



Pour embellir la ville, faciliter les déplacements, créer de nouveaux aménagements accessibles à tous et assurer le bon fonctionnement et la pérennité des infrastructures municipales, plusieurs grands chantiers voient le jour.

Voici les chantiers majeurs en cours ou à venir et des renseignements en lien avec la nature des travaux, la durée, les aménagements, etc.

En 2025, tous les arrondissements sont concernés par des travaux majeurs.

- ✓ Détails sur les travaux
- ✓ Entraves à la circulation

Relations citoyennes et communications

Guide d'accompagnement Info-Chantier

Objectif principal :

Informé et sensibiliser la population, les entreprises, les organismes, les institutions et les commerces sur le déroulement d'un chantier majeur dans leur milieu de vie.

Et plus précisément :

- **Importance de la collaboration** entre la Ville et la population pour un déroulement efficace et harmonieux des travaux
- **Défis liés à la cohabitation avec un chantier** et **ajustement des attentes**, en favorisant la transparence et une communication proactive
- **Principes de sécurité** à respecter et **conseils pratiques pour minimiser les impacts** au quotidien
- **Rôle et responsabilités** de chacune des parties prenantes dans le bon déroulement des travaux



Merci!
Période de questions

